

Décision portant nomination du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Technicien-ne en gestion administrative, session 2024, dans les académies de CLERMONT, GRENOBLE et LYON.

Le président de l'Université Clermont Auvergne,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2024 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies de CLERMONT-FERRAND, GRENOBLE et LYON, au titre de l'année 2024 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Technicien-ne en gestion administrative, au titre de l'année 2024, dans les académies de CLERMONT, GRENOBLE et LYON :

Monsieur MARRE Frédéric, ingénieur de recherche hors classe, président, Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand.

Monsieur CONTET-LAMBRY Fabien, attaché d'administration de l'état, vice-président, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Monsieur DEWAILLY Gilles, ingénieur d'études hors classe cnrs, expert, Université Paris Cité, Paris.
Madame ZAJFE Barbara, ingénieure d'études de classe normale, experte, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Paris.

Madame BOHN-BERTHAUD Michaela, ingénieure d'études hors classe, Université Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Heres.

Monsieur CHAMBON Cédric, attaché d'administration de l'état hors classe, Université Clermont Auvergne, Aubiere.

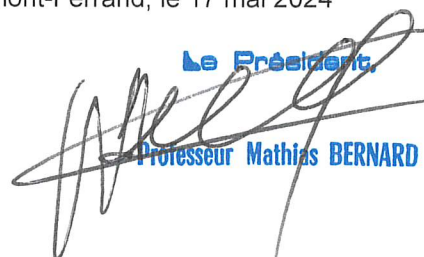
Madame COLLET PRIOLET Florence, technicienne de recherche et de formation de classe supérieure, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Madame DUCLOS Séverine, assistante ingénieure, Ecole normale supérieure de Lyon, Lyon.

Madame EMBS Marie, ingénieure d'études hors classe, Université Grenoble Alpes, Gieres.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 mai 2024


Le Président,
Professeur Mathias BERNARD